Image not found or type unknown

Décalaration de don manuel

Par **mamiecath**, le **06/11/2009** à **11:13**

Bonjour,

Mon mari est décédé, nous avions etabli une donation aux derniers vivants. Je ne peux rien donner aux filles de mon mari car ce ne sont pas mes enfants alors que je peux donner à mes propres enfants 50000€ tous les 6 ans mais puis je acheter un une voiture et l'immatriculer au nom de la fille de mon mari ou de son compagnon sans etre taxé

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés